

MAIRIE DE GENTE
5 route de la Mairie
16130 GENTE
05.45.83.73.97
mairiedegente@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze, le sept novembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de Gênté dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie de Gênté, sous la présidence de
Monsieur VALTAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14/10/2011

Présents :

M VALTAUD C., Maire ; M. RAUD F. 1^{er} Adjoint ; Mme DAVESNE
S. 2^{ème} adjointe ; M. BREUILLET D. 3^{ème} Adjoint ; Mme ARMAND
I. 4^{ème} Adjointe ; M BILLARD F. ; M GALLET D. ; Mme DOREAU I. ;
M. AUBINEAU A. ; Mme BERNARD C. ; Mlle NOEL C. ; M.
WALTER M. Conseillers Municipaux

Absents excusés : ; Mme LEDUC C. ; M GARABOEUF S. ; M.
CAILLARD F.X.

Secrétaire de séance : Mme ARMAND Isabelle

OBJET :

Taxe communale d'aménagement

2011 - 7 - 4

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la mise en place de la taxe
d'aménagement.

Cette taxe succède à compter du 1^{er} mars 2012 à la taxe locale d'équipement
induit par l'urbanisation. A ce jour la taxe locale d'équipement est pour la
commune au taux de 2%, elle finance les équipements communaux.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe
d'aménagement au taux de 2%.

Fait et délibéré les mêmes an,

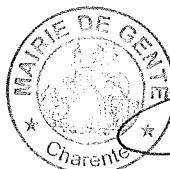
mois et jour que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Christian VALTAUD



Certifié exécutoire

Reçu en sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le :

05 DEC. 2011

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE COGNAC

LE

02 DEC. 2011